

*COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition internationale d'électricité.*  
(N° 30, session extraordinaire 1881). — Nommée le 24 novembre 1881.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : PELLETAN (EUGÈNE).
- 2<sup>e</sup> — DE LAFAYETTE (EDMOND).
- 3<sup>e</sup> — BARNE.
- 4<sup>e</sup> — AMIRAL JAURÉGUIBERRY.
- 5<sup>e</sup> — GÉNÉRAL FRÉBAULT.
- 6<sup>e</sup> — LE BLOND.
- 7<sup>e</sup> — BARON LAFOND DE SAINT-MUR.
- 8<sup>e</sup> — GÉNÉRAL VICOMTE DE LA JAILLE.
- 9<sup>e</sup> — TEISSERENC DE BORT.

1

Séance du 29<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> 1881.

La séance est ouverte à une heure et quart. Président  
d'âge, M. Seblond. Secrétaire d'âge, M. Barne  
Noté procédé en vertu pour la nomination du  
président. M. le général Triévaux est élu à l'unanimité  
de huit voix. M. Barne est ensuite élu secrétaire à  
l'unanimité.

Chaque membre de la commission indique les  
circonstances dans les quelle il a été désigné par son  
bureau. M. Barne fait connaître que le 8<sup>e</sup> bureau qui  
l'a désigné, à l'unanimité, l'a chargé d'exprimer le vœu au sein de  
la commission, qui il fut énoncé dans le rapport que le  
gouvernement compul sur le nombre des déclarations  
portées au projet de loi, l'ensemble des déclarations données tant  
aux étrangers qu'aux Français. M. Seblond dit avoir exprimé dans  
le 8<sup>e</sup> bureau le regret que le nombre des déclarations  
proposées soit insuffisant. Il ajoute que s'il n'a pas proposé  
une augmentation, c'est pour éviter le renvoi du projet de  
loi à la chambre des députés. M. le général Triévaux dit  
que dans le 8<sup>e</sup> bureau le vœu a été exprimé que les  
récompenses à donner soient toutes attribuées à des officiers et  
militaires ou organisateurs immédiats de l'expédition.

Après diverses observations présentées par M. le Président  
par M. Desbarats de Port, la commission exprime le vœu  
à l'adresse M. le Ministre des Postes et des Télégraphes.

M. le Ministre ayant pris place au sein de  
la commission, il indique que le nombre des déclarations proposées  
est très restreint, d'autant plus qu'une part sera donnée aux  
membres du congrès de distinctions qui a rendu le plus de services  
à la science que l'expédition elle-même. Si des fonctionnaires  
doivent être compris dans les déclarations à donner, ils seront

par nombreux et justifiés par ses mérites exceptionnels  
et ses services rendus à l'expédition, comme homme de  
science.

M. le Ministre indique que 80 Décretions environ  
sont accordées aux étrangers et que les 42 du projet  
de loi sont destinés aux Français. Il ne peut donc pas  
être compté sur leur esprit dans le 2<sup>e</sup> Bureau.

La Commission accepte à l'unanimité le  
projet de loi et désigne rapporteur, à l'unanimité, M.  
Leisserene de Noët.

La séance est levée à deux heures.

Le président:

Le secrétaire:

M. Darne

M. Frebaux

Séance du 9 Décembre 1881.

La séance est ouverte à deux heures sous la  
présidence de M. le général Frebaux.

La parole est donnée à M. Leisserene de  
Noët pour la lecture de son rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à deux heures 40 minutes.

Le Président:

Le secrétaire:

M. Frebaux

M. Darne